



# FORMATION DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Jeudi 5 juin 2025 13h-17h

**Les espèces protégées face aux projets**  
(A69, Aumelas, Bernagues...)



**La désobéissance civile en Occitanie**



**Maison des Avocats**  
**14 rue Marcel de Serres Montpellier**

Formation gratuite ouverte à tous  
3h validées au titre de la formation continue  
Formation accessible via Zoom



## Formation en droit de l'environnement

### Les espèces protégées face aux projets (A69, Aumelas, Bernagues, ...) La désobéissance civile en Occitanie

Jeudi 5 juin 2025

13h-17h

Maison des avocats

14 rue Marcel de Serres, Montpellier

### Programme

**13h00 à 13h30** : accueil des participants avec café

**Modération** : Me Elohane Durand, avocate au barreau de Montpellier

**13h30 à 14h30** : table ronde sur le **volet administratif de la dérogation espèces protégées** avec un focus sur l'A69 par Me Julie Rover, avocate au barreau de Toulouse et Monsieur Pierrot Pantel, ingénieur écologue

**14h30 à 15h30** : table ronde sur le **volet pénal des espèces protégées** avec un focus sur Aumelas et Bernagues par Monsieur Romain Ecorchard, juriste à FNE OcMed et Me Isabelle Vergnoux, avocate au barreau de Marseille

**16h à 17h** : table ronde sur la **désobéissance civile** avec Me Nicolas Gallon, avocat au barreau de Montpellier et Madame Elsa Souchay, journaliste à Reporterre

*La présente formation valide **trois heures de formation continue des avocats**. Une attestation de fin de formation vous sera transmise par e-mail à l'issue de l'événement en précisant votre qualité d'avocat dans le formulaire d'inscription.*

Pour toute question, vous pouvez contacter l'organisatrice à [elohane@natur-avocat.fr](mailto:elohane@natur-avocat.fr)

**Inscriptions en présentiel ou distanciel :**



**Gratuit et ouvert à toutes et tous**

## Formation en droit de l'environnement

### Les espèces protégées face aux projets (A69, Aumelas, Bernagues, ...) La désobéissance civile en Occitanie

Jeudi 5 juin 2025

13h-17h

Maison des avocats (14 rue Marcel de Serres, Montpellier)  
et en ligne par Zoom

### Les espèces face aux projets et la désobéissance civile en Occitanie

Le 27 février 2025, le tribunal administratif de Toulouse a annulé l'autorisation environnementale de l'A69. Le moyen d'illégalité retenu est l'absence de raison impérieuse d'intérêt public majeur du projet, condition nécessaire lorsqu'un projet présente un risque suffisamment caractérisé pour des espèces protégées.

Le 7 avril 2025, le tribunal judiciaire de Montpellier a ordonné la suspension du parc éolien d'Aumelas et, deux jours plus tard, l'arrêt de celui de Bernagues pour atteinte à des espèces protégées. Le Syndicat des Avocats de France propose pendant une après-midi de réfléchir ensemble sur la législation afférente aux espèces protégées aussi bien au niveau administratif que pénal. Nous évoquerons également le rôle de la désobéissance civile dans la lutte contre des projets et les poursuites qu'elle peut engendrer.

## PÉDAGOGIE

**Objectifs pédagogiques** : Avoir une vision globale de la réglementation entourant les espèces protégées et une connaissance de la désobéissance civile

**Compétences visées** : amélioration des connaissances pratiques en droit de l'environnement

**Public visé et prérequis**: toute personne intéressée par le droit de l'environnement : magistrats, avocats étudiants, citoyens. Aucun prérequis – niveau I.

**Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement** : apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant à la formation.

**Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats** : la formation dispensée ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue de la formation, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

**Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation** : Questionnaire d'évaluation des acquis.

**Modalités et délais d'accès** : Pour les participants en visio : un lien sera envoyé la veille de la formation.

**Formalisation à l'issue de la formation** : Attestation de fin de formation

**Modalités pédagogiques** : Formation en présentiel et en visioconférence

**Méthode pédagogique** : expositive

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap** : Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant.